

de la peine à comprendre qu'on se résigne à n'être que fermier quand on peut être propriétaire; mais ils commencent à reconnaître qu'il y a du danger à posséder trop de terre. L'exemple du frère aîné leur donne d'autant plus à réfléchir, qu'ils étaient habitués depuis longtemps à le regarder comme le plus riche, parce qu'il avait le plus de bien *au soleil*. — LÉONCE DE LAVERGNE, Membre de la Société centrale d'agriculture.

**Choses et autres.**

*Les insectes s'attaquant au tabac dans le comté de Montcalm.*—On nous informe que l'insecte connu sous le nom de bête à tabac s'est attaqué au tabac canadien en culture dans les paroisses de Saint-Esprit, Saint-Alexis et Saint-Jacques l'Achigan, la région productive de la plante de Nicot dans la province de Québec. On dit qu'il n'y aura pas plus que le quart de la récolte qui sera sauvé.

— L'association des fruitiers d'Ontario vient de compléter des arrangements pour expédier au port de Montréal à l'autourne 800,000 quarts de pommes.

— L'importation de chevaux de race en Canada augmente. Durant le mois de juillet 150 étalons écossais sont venus en Canada. Tout dernièrement encore une autre consignment de chevaux percherons a été débarquée à Montréal et sont en vente à la ferme de l'honorable M. Beaubien.

— L'exposition agricole No. 2 du comté de Wolfe aura lieu à Ham-Sud le 25 septembre prochain. Les organisateurs comptent sur le plus grand succès.

— L'exposition agricole du comté d'Arthabaska aura lieu le 27 septembre, à Arthabaskaville. Les directeurs de la société d'agriculture de ce comté font tous leurs efforts pour que le succès de cette exposition dépasse celui des années précédentes.

— Les colons et les émigrants qui visiteront les Cantons de l'Est dans le but de s'y établir, pourront obtenir gratuitement tous les renseignements nécessaires sur la contrée en s'adressant personnellement au bureau du *Pionnier de Sherbrooke*, à Sherbrooke.

**RECETTES**

*Confitures faites sans feu.*

On prend une certaine quantité de vinaigre blanc de bonne qualité, proportionnée au nombre de livres de confitures que l'on veut préparer. On y jette une quantité suffisante de sucre en poudre, pour que ce vinaigre puisse, au bout de quelque temps, se changer en sirop ayant le goût de vinaigre mais où l'acide ne domine point trop; c'est dans ce sirop que l'on met les fruits que l'on veut conserver. Il faut avoir la précaution de choisir les fruits dans leur parfaite maturité et par un temps très sec. Au bout de six à sept mois, le sirop a parfaitement pénétré les fruits. Il faut avoir soin de tenir les vases de grès qui les contiennent, dans un endroit ni trop chaud ni trop froid. Les fruits ainsi confits conservent toute leur saveur et ont un goût très agréable.

*Essence à détacher les taches de graisse.*

Procurez-vous de l'essence de térébenthine rectifiée, et ajoutez-y par elle quantité d'alcool à 38 ou 40 degrés. Prenez ce mélange dans un flacon bien bouché, et servez-vous en pour ôter les taches de graisse sur les étoffes quelconques. Avant de l'employer, vous agitez fortement le flacon pour mélanger les deux liqueurs qui tendent toujours à se séparer. Vous en mettez quelques gouttes sur la tache et vous frottez aussitôt avec un linge blanc. Si la tache n'est pas complètement enlevée, vous recommencerez l'opération.

Outre que l'alcool agit comme substance propre à détacher, il a l'avantage d'empêcher que l'étoffe nettoyée conserve l'odeur d'essence de térébenthine.

**Apprenti typographe demandé.**

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions d'engagement s'adresser à

FIRMIN H. PROULX, à Ste Anne de la Pocatière,



**CANAL DU SAULT STE-MARIE.**

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

**D**ES SOUMISSIONS scellées, adressées au soussigné à l'endos : "Soumission pour le Canal du Sault Ste-Marie" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 23ème jour d'octobre prochain, pour le creusement et la construction d'un canal sur la rive Canadienne de la rivière à travers l'île Sainte-Marie.

Les travaux seront divisés en deux sections, dont l'une comprendra le creusement du canal à travers l'île, la construction des jetées, etc. L'autre, le creusement et l'élargissement du chenal aux deux extrémités du canal, la construction des jetées, etc.

L'on pourra voir à ce bureau, le et après MARDI, le 9ème jour d'octobre prochain, une carte de la localité, ainsi que les plans et les devis des travaux, et l'on pourra aussi se procurer les formules imprimées de soumissions.

Les soumissionnaires sont requis de se rappeler qu'il ne sera pas tenu compte des soumissions à moins qu'elles ne soient faites strictement conformes aux formules imprimées et qu'elles ne soient accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont étudié avec soin la localité ainsi que la nature des matériaux trouvés dans les excavations d'essai.

Dans le cas des compagnies, il devra y être attaché les signatures actuelles au long, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des membres de la compagnie, et de plus un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$20,000 devra accompagner la soumission pour le canal et les écluses, et un reçu de dépôt de banque pour la somme de \$7,500 devra accompagner la soumission pour le creusement et l'élargissement du chenal aux deux extrémités des jetées, etc.

Les reçus de dépôt respectifs (les chèques ne seront pas acceptés) devront être endossés à l'ordre du ministre des chemins de fer et des canaux, et il sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux prix et conditions mentionnés dans la soumission.

Les reçus de dépôt ainsi transmis seront retournés aux parties dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas néanmoins d'accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,

Ottawa, 8 août 1888.

23 août 1888.



**CANAUX DU ST-LAURENT.**

**Avis aux Contracteurs.**

Des soumissions scellées et cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour les canaux du St Laurent" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, mardi le 25e jour de septembre prochain pour la construction de deux écluses et pour le creusage et l'élargissement de la plus haute entrée du Canal Galop. Et pour le creusage et l'élargissement du sommet du niveau du Canal Cornwall. La construction d'une nouvelle écluse à chacune des stations des trois écluses intérieures sur le canal Cornwall entre la ville de Cornwall et "Maple Grove;" le creusage et l'élargissement du chenal du canal; construction de ponts, etc.

Un tracé de chacune de ces localités ainsi que les spécifications de ces ouvrages respectifs peuvent être vus le ou avant mardi le 11ème jour de septembre prochain, à ce bureau pour tous les ouvrages et pour tous les ouvrages respectifs aux places ci-dessous mentionnées.